

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

TAGDUDA TAZZÂYRIT TAMAGDAYT TAFERFANT

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIZI OUZOU

Assemblée Populaire de Wilaya

Tél. : 026 21 29 60 / 21 41 90

Postes : 31 07 / 46 40

AGERZU - N - TIZI WEZZU

Agraww aærfan - N - Ugerzu

ولاية تيزي وزو
المجلس الشعبي الولائي

الهاتف : 026 21 61 79

الفاكس : 026 21 52 53

Extrait du Registre des Délibérations

De l'Assemblée Populaire de Wilaya

Délibération N°19 du 09 Novembre 2008

N°

رقم

Objet de la Délibération : Ouverture de crédits par autorisation spéciale.

Le Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya, informe l'Assemblée que par envoi N° 562/DAL/SBP/08 du 17 Août 2008, le Wali à sollicité, conformément aux dispositions de la loi N° 90/09 du 07 Avril 1990, modifiée et complétée, relative à la Wilaya, la prise d'une délibération pour l'ouverture de crédits par autorisation spéciale à régulariser au compte administratif de l'exercice 2008, destinée à la budgétisation des subventions allouées à la Wilaya par le FCCL, comme suit :

➤ Subvention d'un montant de 24.461.692,00 DA (vingt quatre millions quatre cent soixante et un mille six cent quatre vingt douze dinars) destinée à la prise en charge des augmentations de salaires du personnel émargeant sur le budget de la Wilaya, sa budgétisation se fera en recettes au chapitre 901, article 733 et en dépenses au chapitre 901, article 610 et 618.

➤ Subvention d'un montant de 401.948.952,00 DA (quatre cent un million neuf cent quarante huit milles neuf cent cinquante deux dinars), destinée à la prise en charge des augmentations des rémunérations des personnels émargeant sur le budget des communes, sa budgétisation se fera en recettes au chapitre 900, article 733 et en dépenses au chapitre 900, article 691.

➤ Subvention aux communes d'un montant de 392.385.276,00 DA (trois cents quatre vingt douze millions trois cent quatre vingt cinq mille deux cent soixante seize dinars), destinée à l'entretien et réparation des écoles primaires, sa budgétisation se fera en recettes au chapitre 900, article 733 et en dépenses au chapitre 900 article 691.

➤ Subvention aux communes d'un montant de 127.552.414,00 DA (cent vingt sept millions cinq cent cinquante deux milles quatre cent quatorze dinars), destinée à l'entretien et réparation de l'équipement des cantines scolaires, sa budgétisation se fera en recettes au chapitre 900, article 733 et en dépenses au chapitre 900 article 691.

L'Assemblée Populaire de Wilaya, ouïe la proposition de son Président, approuve la présente Délibération.

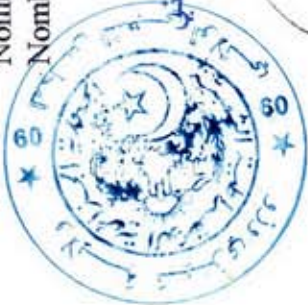
Fait à TIZI OUZOU le 09 Novembre 2008

Le Président de l'APW

رئيس المجلس الشعبي الولائي

إكرمان محمد

Nombre légale des Membres : 47
Nombre des Membres Présents : 41
Nombres des Membres Absents : 06
Certifie le Président



رئيس المجلس الشعبي الولائي
إكرمان محمد